

Geppe

-- Nos travaux communs --

Nos travaux
communs

**2007_02 -
EVALUATION ADOS
- utilisation de la MIF
"améliorée"**

Publié le mardi 27 février 2007

Modifié le dimanche 30 septembre 2007

Fichier PDF créé le jeudi 4 octobre 2007

le service d'ergothérapie du centre d'Education Motrice de Garches (à ne pas confondre avec l'Hôpital) met à votre disposition son travail en relation avec l'évaluation et l'accompagnement des adolescents présentant un handicap moteur.

Le protocole de passation de la MIF est nécessaire.

On évalue ce que la personne fait réellement au quotidien, non pas ce qu'elle pourrait faire si toutes les conditions étaient réunies.

Le bilan est complété en parallèle par des item « ergo » plus adaptés à notre population (adolescents handicapés moteurs) et reprenant la même cotation.

Cas particuliers : Les scores « ergo » incluent les scores MIF prenant en compte l'ensemble des éléments en rapport avec l'activité évaluée. Par conséquent le score « prime » ne peut être supérieur au score « non prime » sauf pour le score M' qui lui est indépendant du score M.

Pour les déplacements extérieurs, prendre en compte l'environnement dans lequel le patient vit (desserte par les transports en commun ou non...).

L'item « loisirs » correspond à l'auto-évaluation par le patient de sa satisfaction par rapport à ses loisirs.